

FEMINISTE - ANTIRACISTE - ANTIHOMOPHOBES - ANTICOLONIALISTE - ANTICAPITALISTE
ÉGALITÉ DES DROITS POUR TOU-TE-S / LIBERTÉ DE CIRCULATION ET LIBERTÉ D'INSTALLATION

ASTI en janvier 2016

sur facebook : ASTI Annonay
 contact : asti07.an nonay@hotmail.fr

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Les permanences ont lieu les lundis de 17 h 30 à 18 h 30,
 au GOLA (34 avenue de l'Europe).
Charlotte, Jean-Michel, Julien, Marjolaine, Patricia et Violette.

GROUPE FEMMES IMMIGRÉES

Le groupe se rassemble les mercredis de 15 h à 17 h 30
 dans les locaux du Planning familial,
 (maison des associations, rue Henri Guironnet).
Anne-Laure, Marie et Patricia.

ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES

Séances d'1 h 30 par semaine (hors vacances scolaires)
 par petits groupes de personnes
 regroupées par niveaux de maîtrise du français.
Atissya Christine, Jacqueline, Sihem et Virginie.

SOMMAIRE

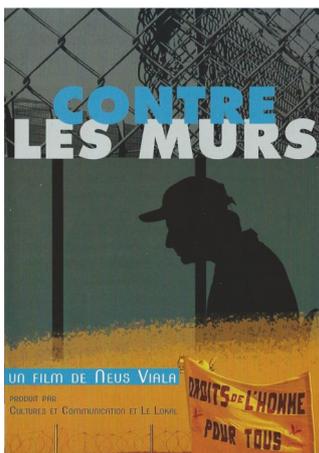
- P. 1..... LES **ACTIVITÉS PERMANENTES** DE L'ASTI
- P. 1-2 L'**AGENDA** DE L'ASTI
 15/01 - DOCUMENTAIRE SUR LES CENTRES DE RÉTENTION
 20/02 - SOIRÉE CONTES
 26/02 AU 26/03 - EXPOSITION « NOUS SOMMES TOUS DES ENFANTS DE MIGRANTS »
- P. 2-3 **EVENEMENTS** À PROXIMITÉ
 DOCUMENTAIRE SUR JERUSALEM [AFPS]
- P. 3..... **FASTI**
 COMMISSIONS ET PROJETS
- P. 4..... **SURVIE**
 IDÉES REÇUES SUR LA FRANÇAFLRIQUE
- P. 5-8 **ACTUALITÉS**
 VIOLENCES POLICIÈRES / SITUATION EN TURQUIE, EN PALESTINE ET À CALAIS / ETC.
- P. 8-9 **AGIR**
 DONS POUR CALAIS / PÉTITIONS GAZ À CALAIS, PLANNING FAMILIAL,
 MIE, ÉTAT D'URGENCE, DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ...
- P. 10-11 ... **A LIRE**
 10 CADEAUX EMPOISONNÉS DE FRONTEX / *EUX C'EST NOUS* /
 BD SUR LES ANNÉES DE PLOMB DE LA V^E RÉPUBLIQUE...
- P. 11-16 ... **COMMUNIQUÉS ET APPELS**
 RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT
 RÉPONSE DE BDS À MEYER HABIB
 REFUSONS L'ENCMPMENT DES EXILÉ.E.S / ETC

AGENDA DE L'ASTI D'ANNONAY



PROJECTION DU DOCUMENTAIRE **CONTRE LES MURS** de Neus Viala en présence de la réalisatrice

vendredi 15 janvier à 19 h
 au cinéma les Nacelles [Annonay]



Regard sur les centres de rétention administrative

Les centres de rétention administrative sont le plus souvent inconnus du public. Leur accès n'est autorisé qu'à certaines ONG habilitées.

Neus Viala a contribué à la campagne Open Access Now pour obtenir un droit de visite des journalistes dans les centres de rétention et l'accès d'ONG ou d'associations. Au cours de cette campagne, la réalisatrice a rencontré des retenu.e.s, des avocat.e.s, des juges, des militant.e.s associatif.ve.s, des familles de retenu.e.s. Leurs témoignages permettent de mieux comprendre ce que vivent les retenu.e.s et leurs proches.

Les retenu.e.s sont « coupables » de ne pas avoir (ou de ne plus avoir) de titre les autorisant à séjourner en France. Ils/elles sont enfermés dans ces prisons que sont les centres de rétention le temps que les administrations mettent en œuvre leur expulsion.



Soirée Contes sans frontières
samedi 20 février
à l'Essaim de Julie
[St Julien Molin-Molette]

Exposition visuelle et sonore
« Nous sommes tous des enfants de migrants »
du 26 février-26 mars
à la MJC [Annonay]

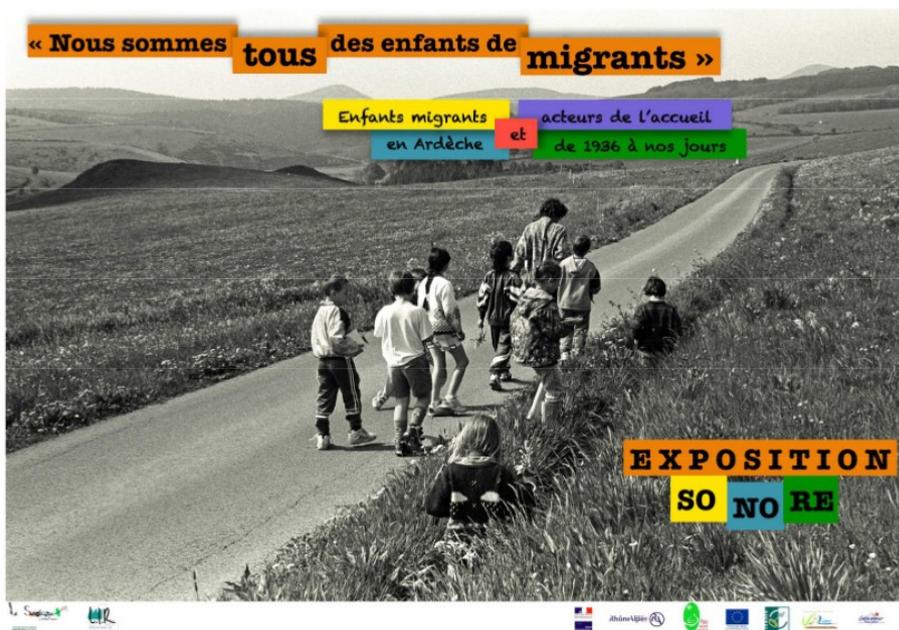
Un WE de documentaires
du 11 au 13 mars

A contre courant de N. Loubeyre
On vient pour la visite de L. Tourette
[en présence de la réalisatrice]

Un racisme à peine voilé de J. Host
Les Messagers d'H. Crouzillat/L. Tura
My land de N. Ayouch

+ Exposition des idées reçues de Survie
Au pré d'ici, Centres sociaux,
Cinémalette, Liberté café
[Annonay et St Julien M-M]

Soirée tajine en musique
samedi 9 avril
à la salle des fêtes [Annonay]



Projets - conférence sur le régime dérogatoire de Mayotte et le visa Balladur, conférence sur la réforme du droit à l'entrée et au séjour des étrangers, projection du documentaire *Ouvrir la voix* d'Amandine Gay, conférence sur les paradis fiscaux en Afrique...
+ soirée sur les enjeux actuels de la Francafrique avec Thomas Noirot de Survie

Événement à Annonay en janvier

Film-débat

Jérusalem, the East side story

de Mohammed Alatar

Vendredi 29 janvier à 20 h 30 - MJC d'Annonay

Echange-débat avec Bernard Gruffaz,

membre du bureau national de l'Association France Palestine Solidarité, organisateur de nombreuses missions en Palestine et Israël.

Soirée organisée par le groupe local de l'AFPS

Jerusalem The East Side Story est le deuxième documentaire de Mohammed Alatar après *Iron Wall* qu'il réalisa en 2005. Comme dans *Iron Wall*, la pédagogie domine ce film pour faire comprendre une situation extrêmement complexe. Jérusalem est définitivement le cœur de ce conflit. Mohammed Alatar met en avant l'importance cruciale de la ville : Jérusalem est la clé de la paix. Sans Jérusalem, aucune paix ne sera possible, pour personne.

Les images de ce film sont fortes et inédites. En revenant sur l'histoire de Jérusalem depuis 1948, Mohammed Alatar permet aux spectateurs et spectatrices de prendre le recul nécessaire. Il donne la parole à tous les acteurs et actrices du dossier, Palestiniens et Palestiniennes, Israéliens et Israéliennes, politiques, journalistes, militants et militantes des droits humains, mais surtout aux citoyennes palestiniennes et citoyens palestiniens qui font face à la confiscation de leurs terres.

Contact : afps.annonay@gmail.com

Entrée gratuite avec libre participation aux frais

JÉRUSALEM



FILM - DÉBAT

Vendredi 29 janvier à 20h30
MJC d'Annonay - Avenue Jean Jaurès

JÉRUSALEM, THE EAST SIDE STORY

De Mohammed ALATAR - Palestine - 2008 - 56 minutes

DÉBAT - ÉCHANGES

Avec Bernard Gruffaz, membre du bureau national de l'Association France Palestine Solidarité, organisateur de nombreuses missions en Palestine et Israël.



www.france-palestine.org
AFPS Annonay
Contact : afps.annonay@gmail.com

Entrée gratuite
avec libre participation

Événement à proximité en janvier

9^e rencontres départementales des luttes et des résistances à Voiron

samedi 16 janvier à 17h - **Les migrant.e.s et le mythe de l'envahissement** par Nicolas Bancel

Historien, professeur à l'université de Lausanne, co-auteur du livre *Le Grand Repli*, en réaction au processus qui mène la France au bord de « l'abîme » sur fond d'angoisses identitaires et de nostalgie de grandeur.

« Comment en est-on arrivé à cette fragmentation de la société, à ces tensions intercommunautaires ? Comment en est-on arrivé à une logique de repli généralisée ? Comment la France a-t-elle pu céder en quelques années à la hantise d'un ennemi intérieur et au rejet de l'immigration ? »



LE MOUVEMENT DES ASTI

COMMISSION FEMMES

Travaux en cours :
une brochure sur les féminismes,
une brochure sur les luttes des 1^{res} concernées,
une rencontre et une réflexion sur la prostitution...
La commission vient de créer une lettre d'info à destination de ses militantes. La 1^{re} a été publiée en décembre.

Prochaine commission samedi 13 février, 10-18 h

COMMISSION SÉJOUR EUROPE

Les militant.e.s de la commission travaillent sur l'entrée en vigueur de la réforme de l'asile. Les ASTI sont invitées à faire un retour d'expérience sur les premières applications de cette loi. Déjà des questions se posent : des guichets uniques ont-ils été effectivement mis en place dans les Préfectures ? L'OFII est-elle directement présente ? L'attestation d'enregistrement est-elle déjà en œuvre ? Les demandeur.se.s arrivent-ils/elles tou.te.s à accéder réellement au guichet pour déposer leur demande ?

La FASTI invite tou.te.s les personnes en charge de l'accueil et de l'accompagnement juridique des personnes étrangères à signaler/documenter tous les changements induits par l'entrée en vigueur de la loi asile.

La commission travaille également sur le **traitement réservé aux mineur.e.s isolé.e.s** partout en France. A noter que certains services d'aide sociale à l'enfance cesseraient désormais de prendre en charge les mineur.e.s isolé.e.s sans produire d'écrit. La commission invite les ASTI à dresser un état des lieux des pratiques locales des services d'aide sociale à l'enfance.

Prochaine commission : samedi 30 janvier, 13-18 h et dimanche 31 janvier, 10-13 h

COMMISSION NORD-SUDS

Projets pour 2016 :
rédaction d'un argumentaire sur l'interventionnisme français à l'étranger, poursuite de la mobilisation sur le visa Balladur et Mayotte, organisation d'un cycle de rencontres internes et transversales sur la liberté de circulation et d'installation.

Prochaine commission samedi 13 février 10-18 h

FORMATION

Se former aux outils participatifs et à l'approche de genre pour renforcer l'expression et l'accès à la citoyenneté dans les ASL et/ou les groupes de femmes samedi 23 et dimanche 24 janvier à la FASTI

Au sein du Mouvement des ASTI, les femmes représentent plus de 60 % des apprenant.e.s des ateliers sociolinguistiques et des cours de français, c'est pourquoi la Commission femmes de la FASTI et le Pôle formation linguistique ont décidé d'organiser cette formation.

La FASTI proposera aux participant.e.s de découvrir des outils participatifs d'animation qui favorisent l'expression des apprenant.e.s pour une meilleure maîtrise de la langue française. Ce partage d'outils permettra aussi aux participant.e.s de renforcer leur connaissance et l'appropriation des questions d'égalité femme-homme, d'accès aux droits, de participation citoyenne, d'accès à l'emploi, afin d'accompagner leur autonomisation.

Cette formation sera animée par Corinne Mélis, chargée de projet pour l'association Quartiers du Monde qui propose, depuis plusieurs années, à ses partenaires, des formations à l'approche de genre et aux méthodes et aux outils participatifs fondés sur l'expérience du réseau international qu'elle anime : méthodologie et techniques participatives, guide d'alphabétisation dans une perspective de genre, ou encore les livrets-vidéos *Au pays de jamais* sur l'égalité femme-homme...

Au cours du mois de décembre, la FASTI a participé à des mobilisations contre l'état d'urgence, et pour la sauvegarde des libertés.

Voir notamment l'appel « Rétablissement de l'état de droit », p. 11.

9 IDÉES REÇUES SUR LA FRANÇAIFRIQUE

par Survie (www.surve.org)



IDÉE REÇUE N°1

« L'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie »

« Croyez-vous que l'Afrique ait jamais été mûre pour la dictature? » (Wole Soyinka, prix Nobel de littérature). En Afrique, des dynamiques politiques traditionnelles complexes ont été brisées par la traite négrière, la colonisation puis le néocolonialisme, dont les dictatures actuelles sont issues. Survie dénonce l'appui diplomatique et militaire de la France aux dictateurs d'Afrique francophone : Gnassingbé au Togo, Biya au Cameroun, Bongo au Gabon, Sassou Nguesso au Congo-B, Déby au Tchad... La France s'appuie sur eux pour défendre ses intérêts économiques et stratégiques. En 2016, des élections auront lieu au Congo-Brazzaville, au Tchad, à Djibouti, etc. :

Survie exige que la France ne cautionne pas les probables mascarades électorales à venir.

www.surve.org

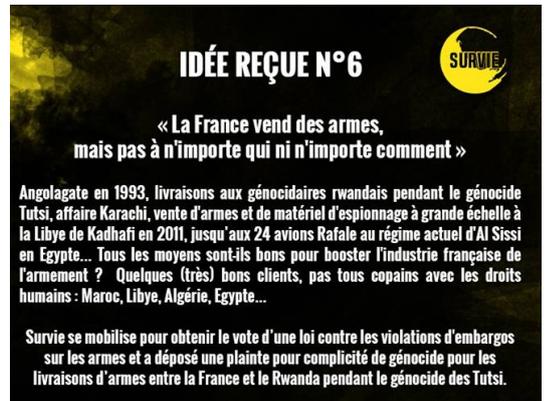


IDÉE REÇUE N°5

« Les interventions militaires de la France respectent le droit international et français »

La France ne s'embarrasse pas toujours d'une autorisation de l'ONU pour faire la guerre en Afrique. Pour preuve, en 2013 elle est intervenue seule au Mali avec l'opération Serval. Or, cette intervention aurait dû être multilatérale et sous commandement africain, selon les décisions onusiennes. Depuis 2014, l'opération Barkhane dans le Sahel viole la Constitution française : aucun débat ni aucun vote n'a eu lieu au Parlement, alors que la Constitution l'exige après le déclenchement d'une opération.

Survie milite pour un réel contrôle parlementaire et citoyen des opérations militaires françaises.



IDÉE REÇUE N°6

« La France vend des armes, mais pas à n'importe qui ni n'importe comment »

Angolagate en 1993, livraisons aux génocidaires rwandais pendant le génocide Tutsi, affaire Karachi, vente d'armes et de matériel d'espionnage à grande échelle à la Libye de Kadhafi en 2011, jusqu'aux 24 avions Rafale au régime actuel d'Al Sissi en Egypte... Tous les moyens sont-ils bons pour booster l'industrie française de l'armement ? Quelques (très) bons clients, pas tous copains avec les droits humains : Maroc, Libye, Algérie, Egypte...

Survie se mobilise pour obtenir le vote d'une loi contre les violations d'embargos sur les armes et a déposé une plainte pour complicité de génocide pour les livraisons d'armes entre la France et le Rwanda pendant le génocide des Tutsi.



IDÉE REÇUE N°2

« La France aide l'Afrique »

« L'aide au développement » est un fourre-tout composé de dépenses qui n'ont rien à y faire (trais liés aux étudiants étrangers ou à l'accueil des réfugiés, etc.) et qui servent d'abord l'influence française (coopération sécuritaire, soutien budgétaire à des dictatures, financements liés à l'octroi de marchés à des entreprises françaises...). Elle est en grande partie composée de prêts, souvent accordés à des dirigeants illégitimes, qui génèrent une dette que les populations « bénéficiaires » doivent rembourser, alors qu'elles n'en voient pas la couleur. Avant de vouloir aider l'Afrique, commençons par ne pas lui nuire !

Survie s'attaque aux raisons politiques de la pauvreté et se mobilise contre le pillage des ressources.



IDÉE REÇUE N°7

« Maintenant, ce n'est plus la Françafrique, c'est la Chinafrique ! »

La Chine investit économiquement en Afrique, mais cette relation n'est pas comparable au système de la Françafrique. Elle n'intervient pas militairement pour sécuriser son accès aux matières premières, n'a pas de base militaire et ne maîtrise pas la monnaie de pays africains comme le Franc CFA. Ses partenaires principaux ? Afrique du Sud, Soudan, Nigéria, Libéria, République Démocratique du Congo, donc souvent bien loin du « pré-carré » français. En Afrique francophone, les entreprises françaises ont encore de beaux jours devant elles et augmentent leur chiffre d'affaires, appuyées par la « diplomatie économique » française. En 2011, les activités africaines de Bolloré ont représenté le quart des ventes du groupe, mais presque 80% de ses profits !

www.surve.org



IDÉE REÇUE N°3

« Le problème de l'Afrique, c'est les massacres ethniques : regardez le Rwanda »

Les massacres qualifiés « d'ethniques », « tribaux » ou « religieux » ont essentiellement des causes politiques. Ces critères sont instrumentalisés par des personnes qui y trouvent un intérêt pour conquérir ou conserver le pouvoir.

Cela a été le cas au Rwanda en 1994 où le régime extrémiste Hutu a commis un génocide contre les Tutsi, pour des raisons politiques et idéologiques. L'Etat français a soutenu ce régime « ami » avant, pendant et après le génocide au nom du maintien de l'influence de la France en Afrique.

Survie mène des actions judiciaires pour faire la lumière sur le rôle de la France au Rwanda.

www.surve.org



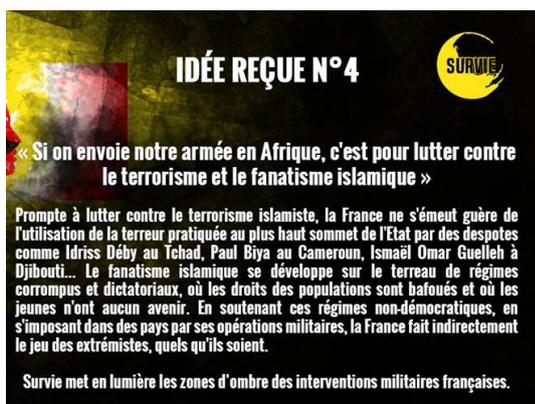
IDÉE REÇUE N°8

« La Françafrique, Elf, Foccart, tout ça c'est fini, c'est du passé ! »

Si, depuis 2012, les intermédiaires sulfureux sont effectivement moins visibles que par le passé, les bases institutionnelles de la Françafrique sont toujours bien là :

- bases militaires en Afrique et accords de coopération militaire avec des dictatures,
- soutien diplomatique aux dictateurs en place,
- impunité accordée aux criminels contre l'humanité présents sur le sol français,
- maintien du franc CFA qui entrave la souveraineté économique des pays d'Afrique francophone,
- diplomatie économique au service des entreprises françaises au détriment du développement des pays africains.

Survie a publié en 2014 "Françafrique, la famille recomposée" (éd. Syllepse), démontrant et illustrant l'actualité de la Françafrique

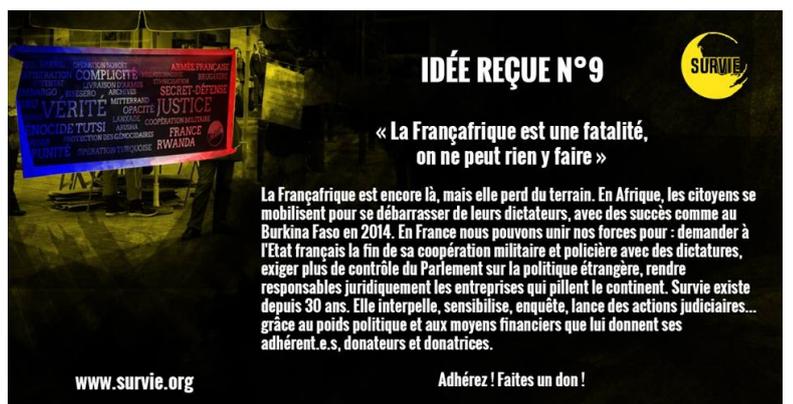


IDÉE REÇUE N°4

« Si on envoie notre armée en Afrique, c'est pour lutter contre le terrorisme et le fanatisme islamique »

Prompte à lutter contre le terrorisme islamiste, la France ne s'émeut guère de l'utilisation de la terreur pratiquée au plus haut sommet de l'Etat par des despotes comme Idriss Déby au Tchad, Paul Biya au Cameroun, Ismaël Omar Guelleh à Djibouti... Le fanatisme islamique se développe sur le terrain de régimes corrompus et dictatoriaux, où les droits des populations sont bafoués et où les jeunes n'ont aucun avenir. En soutenant ces régimes non-démocratiques, en s'imposant dans des pays par ses opérations militaires, la France fait indirectement le jeu des extrémistes, quels qu'ils soient.

Survie met en lumière les zones d'ombre des interventions militaires françaises.



IDÉE REÇUE N°9

« La Françafrique est une fatalité, on ne peut rien y faire »

La Françafrique est encore là, mais elle perd du terrain. En Afrique, les citoyens se mobilisent pour se débarrasser de leurs dictateurs, avec des succès comme au Burkina Faso en 2014. En France nous pouvons unir nos forces pour : demander à l'Etat français la fin de sa coopération militaire et policière avec des dictatures, exiger plus de contrôle du Parlement sur la politique étrangère, rendre responsables juridiquement les entreprises qui pillent le continent. Survie existe depuis 30 ans. Elle interpelle, sensibilise, enquête, lance des actions judiciaires... grâce au poids politique et aux moyens financiers que lui donnent ses adhérent.e.s, donateurs et donatrices.

www.surve.org

Adhérez ! Faites un don !

ACTUALITÉS

Trois multinationales du chocolat poursuivies pour traite d'enfants

Trois plaintes collectives ont été déposées fin septembre contre Nestlé, Mars et Hershey's qui sont accusés de faire travailler des enfants en Côte d'Ivoire, qui plus est dans des conditions dangereuses (charges lourdes, exposition à des substances toxiques...)

Cela concernerait entre 300 000 et 1 million d'enfants, de la contribution occasionnelle au travail forcé (d'après la Fondation initiative internationale pour le Cacao).

La SNCF contre les Chibanis marocains - suite

La SNCF, qui avait été condamnée en septembre pour « discrimination dans l'exécution du contrat de travail », concernant des Chibanis marocains, fait appel de cette décision...

Voir communiqué de presse du GISTI, p.15.

Suicide d'un jeune Congolais en centre de rétention

Un demandeur d'asile congolais s'est suicidé le 19 décembre au centre de rétention belge de Vottem. Les autres retenu.e.s ont entamé une grève de la faim.

Subventions supprimées

Le « Lotus bleu » est un programme d'information et de prévention de Médecins du monde auprès des prostituées majoritairement chinoises de Belleville. Les maires PS des XIX^e et XX^e arrondissements de Paris ainsi que le groupe communiste-Front de gauche ont voté contre le versement de deux subventions destinées à ce programme, au motif qu'il ne va pas dans le sens d'une sortie des femmes de la prostitution.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que c'est cette même association qui a accompagné les prostituées chinoises dans leur démarche d'auto-organisation (les Roses d'acier) afin de dénoncer le harcèlement policier dont elles étaient victimes.

Violences policières à l'égard de personnes racisées

Une famille harcelée par la police

Le 14 décembre, Mme Kraiker a trouvé son fils de 18 ans, Bilal, à genoux dans la rue, hurlant de douleur, suite à un passage à tabac par des policiers. A l'hôpital, les examens révèlent l'écrasement d'un testicule. Bilal est hospitalisé et opéré dans la nuit.

Le 15 décembre, M. et Mme Kraiker se rendent au commissariat avec Bilal pour porter plainte. La plainte n'est pas enregistrée ; ils/elles se rendent dans un autre commissariat pour se faire entendre.

Le 26 décembre, Bilal est arrêté par la police. Mme Kraiker intervient pour demander la cause de cette arrestation ; elle est passée à tabac et aspergée de gaz lacrymogène. Son fils de 15 ans, Wassil, intervient ; il est à son tour passé à tabac. Bilal et Wassil sont placés en garde à vue.

Un comité de soutien des Amis de la famille Kraiker a été créé le 28 décembre.

Pour plus d'infos, cliquer ici.

<http://www.femmesenlutte93.com/2015/12/non-aux-violences-policieres-soutien-a-zahra-kraiker-et-sa-famille.html>

Pas d'inculpation pour la mort de Sandra Bland

Personne ne sera inculpé, c'est la décision du grand jury réuni pour statuer sur les suites à donner à la mort de Sandra Bland, jeune afro-américaine qui, en juillet dernier, avait été retrouvée pendue dans la cellule où elle avait été enfermée après avoir été arrêtée au volant pour n'avoir pas mis son clignotant. Réaction de Bernie Sanders, candidat aux primaires démocrates pour les présidentielles de 2016 : « Il ne fait aucun doute pour moi qu'à l'instar de trop nombreux Noirs qui meurent en garde à vue, elle serait en vie aujourd'hui si elle avait été Blanche ».

Un Sénégalais abattu par la police

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, Babacar Gueye, Sénégalais de 27 ans, a été tué de cinq balles dans le haut du corps à Rennes. Alors qu'il dormait chez un ami, il a fait une crise d'angoisse et a commencé à s'automutiler avec un couteau. Son ami, qui n'arrivait pas à l'arrêter, a appelé la police. Les policiers l'ont abattu alors qu'ils étaient visiblement en mesure de le maîtriser, disposant de matraques, flash balls, tazers, gazeuses...

Pas de poursuite pour le policier qui a tué Tamir Rice, 12 ans

En novembre 2014, dans l'Ohio, Tamir Rice était tué par un policier car il brandissait un faux pistolet, un jouet pour enfant.

18 jeunes portent plainte contre violences policières

Dix-huit lycéen.ne.s du XII^e arrondissement de Paris ont porté plainte contre X le 17 décembre, pour « violences volontaires aggravées », « agression sexuelle aggravée », « discrimination » et « abus d'autorité » venant de policiers.

A noter que n'ont été retenues que les violences pour lesquelles il y a des témoins.

L'article paru dans *Le Monde* le 18 décembre évoque une partie des violences, qui ont eu lieu entre l'été 2013 et l'été 2015 :

- les contrôles d'identité ont lieu au minimum une fois par jour,
- la « palpation de sécurité » sous forme de « doigts dans les fesses », pratique très courante, en pleine rue (alors que la « palpation de sécurité » doit avoir lieu dans un local retiré, au commissariat, en présence d'un.e médecin, et ne doit en aucun cas être systématique),
- les plaquages au sol, les coups, les clés de bras, l'usage régulier du gaz lacrymogène, sans raison,
- les provocations verbales, les menaces, les insultes racistes.

Les deux avocats en charge du dossier sont ceux qui avaient obtenu en juin dernier la condamnation de l'Etat pour faute lourde concernant le contrôle au faciès. Leurs démarches sont soutenues par une ONG, Open society, qui avait financé en 2007-2008 une étude sur les contrôles discriminatoires, révélant que les personnes racisées sont 6 à 8 fois plus souvent contrôlées que les personnes blanches.

Accord entre l'Union européenne et la Turquie

3 milliards d'euros pour accueillir les réfugié.e.s et bloquer les autres migrant.e.s

L'Union européenne octroie 3 milliards d'euros à la Turquie pour améliorer l'accueil des réfugié.e.s syrien.ne.s, tandis que la Turquie s'engage à fermer davantage encore ses frontières avec l'Europe pour limiter le passage des migrant.e.s.

Alors qu'en septembre la Turquie refusait d'installer sur son territoire des camps d'accueil et d'enregistrement des migrant.e.s, elle a finalement posé ses revendications sur la table :

- 3 milliards d'euros afin de financer le système de gestion des migrant.e.s réclamé par l'Union européenne,
- des avancées dans son processus d'adhésion à l'UE,
- des négociations facilitant l'attribution de visas pour l'Europe,
- son inscription dans la liste des « pays d'origine sûrs » (ce qui entraîne le placement en procédure accélérée de l'examen des demandes d'asile faites par des Turcs, dont les Kurdes), etc.

NDLR : nous n'avons pas retrouvé trace de l'info donnée dans le dernier bulletin (4 milliards d'euros donnés à la Turquie en octobre). Info donc à ne pas retenir...

Campement Rom à Paris

Un campement Rom s'est étendu au fil des mois rue Belliard, devenant un bidonville. *Le Parisien* a rencontré les habitant.e.s du quartier et informé que ce campement est perçu comme une gêne et une menace. Quid de ceux qui y vivent ?

Le délit de solidarité existe toujours

Condamnation de la retraitée qui avait aidé deux migrant.e.s.

Malgré la loi du 31 décembre 2012 qui abrogeait le délit de solidarité, Claire a été condamnée à 1 500 € d'amende pour avoir accompagné au train deux Erythréens, un mineur et une jeune femme en situation irrégulière, qui partaient rejoindre leur famille.

Communiqué de la Cimade p. 13.
Lien pour signer la pétition p. 9.

Toujours des mort.e.s sur les parcours migratoires

Les drames se poursuivent aux frontières de l'Europe, mais ils sont moins relayés par les médias depuis le 13 novembre.

Le 9 décembre, 38 jeunes Guinéen.ne.s sont mort.e.s au large des côtes marocaines.

18 migrant.e.s sont mort.e.s dans un naufrage dans la nuit du 18 au 19 décembre, au large de la Turquie. Ils/elles provenaient d'Irak, du Pakistan et de la Syrie.

Plus tou.te.s les migrant.e.s dont la disparition n'est pas évoquée dans l'information et/ou n'est pas connue, que ce soit en mer ou sur terre.

Migrant.e.s en Turquie

Des migrant.e.s enfermés et/ou refoulés en toute illégalité, avec le soutien de l'UE

Dans un rapport publié le 16 décembre, Amnesty international dénonce les arrestations et détentions illégales commises sur des migrant.e.s par les autorités turques, et la pression qui leur est faite pour qu'ils/elles retournent dans le pays qu'ils/elles ont fui, quand ils/elles n'y sont pas reconduit.e.s de force.

Amnesty international met en garde l'Union européenne, qui « risque de se rendre complice de graves violations des droits humains à l'égard des réfugiés et demandeurs d'asile », via ses accords avec la Turquie.

Le 23 novembre déjà, Human Rights Watch dénonçait les refoulements à la frontière turco-syrienne de réfugié.e.s syrien.ne.s et la violence des gardes-frontières turcs à leur égard.

Assassinat d'un migrant syrien militant contre Daech et Al-Assad

Naji Jerf a été assassiné le 27 décembre à Gaziantep, ville turque "connue pour ses liens avec Daech" d'après kedistan.net. C'était un journaliste et réalisateur syrien, militant contre Daech et le régime de Bachar.

Combien d'autres meurent en silence sur ces mêmes parcours ? Combien de morts démontrent que la "protection" de l'Etat turc, pourtant sur-armé et bardé de "services de renseignements" en tous genres dans la région, ne s'exerce surtout pas auprès d'opposants "gênants".

Kedistant.net

Un amendement anti-paradis fiscaux bloqué par le gouvernement

Début décembre, l'Assemblée nationale a voté pour un amendement demandant aux entreprises de rendre publics le montant de leur chiffre d'affaires, leur nombre d'employé.e.s, les profits réalisés et les impôts payés dans chaque pays où elles sont implantées, une fois par an. Ces données permettent de repérer les entreprises qui profitent des paradis fiscaux.

Au cours de la nuit du 15 au 16 décembre, le gouvernement a demandé une suspension de séance, puis a fait voter, à 1 h 30 du matin, un nouvel amendement annulant le précédent.

Nouveau camp de migrant.e.s place de la République

Des migrant.e.s se sont réinstallés place de la République samedi 19 décembre.

Latifa Ibn Ziaten huée à l'Assemblée nationale parce qu'elle porte un foulard.

Latifa Ibn Ziaten a été huée le 8 décembre lors d'une conférence sur la laïcité organisée par le PS à l'Assemblée nationale, au motif qu'elle porte un foulard. Il s'agit de la mère d'une des victimes de Mohamed Merah, femme engagée qui milite depuis 2012 pour défendre les valeurs de la République. Lorsqu'elle est sortie de la salle, deux personnes l'ont suivie : « Elles m'ont dit : "vous n'êtes pas française madame, vous dites que vous avez la nationalité française, mais vous ne pouvez pas parler de la laïcité alors que vous portez un foulard, vous faites honte à la France. » Latifa Ibn Ziaten a annoncé qu'elle porterait plainte pour agression.

Victoire des mères voilées devant la justice

Le tribunal administratif de Méru avait été saisi par 13 mamans voilées interdites d'accompagnement de sorties scolaires. Il a rendu sa décision le 22 décembre, considérant que les mères d'élèves ne sont pas tenues à l'obligation de neutralité dans le cadre d'une sortie scolaire. Cette obligation ne concerne que les agents publics.

LA SITUATION À CALAIS

Usage régulier de gaz lacrymogène

Depuis des mois, le gaz lacrymogène est utilisé par les forces de l'ordre de façon régulière et abusive. Les migrant.e.s qui sont arrêté.e.s lorsqu'ils/elles tentent de passer en Angleterre sont soigneusement gazé.e.s à la bombe lacrymogène avant d'être relâché.e.s. Le bidonville de Calais est fréquemment bombardé à la grenade lacrymogène.

Une pétition contre l'usage abusif du gaz lacrymogène a été lancée. Voir p. 10.

Détournement de l'état d'urgence pour aggraver la répression à l'encontre des migrant.e.s

« La route nationale 216 est la rocade à quatre voies qui contourne Calais et mène au port. Les exilé.e.s la suivent à pied [...] pour aller vers différents lieux de passage ou en revenir, ou pour aller à l'hôpital [...].

L'arrêté du 1^{er} décembre 2015, pris en application de l'état d'urgence, réprime de 7500 € d'amende et de 6 mois d'emprisonnement le fait d'être à pied sur l'emprise de la RN 216, et de refuser de s'y soumettre à un contrôle d'identité, qui pourra être fait à tout moment sans réquisition du procureur. [Cela] légalise l'arrestation des personnes sans document d'identité, pouvant déboucher sur leur placement en centre de rétention, en complément de la possibilité d'emprisonnement. »

Passeurs d'hospitalités

Des groupes d'extrême-droite se rejoignent à Calais contre les migrant.e.s.

Deux groupes calaisiens, les Calaisiens en Colère et Calais libre, rejoints par des groupes d'extrême droite de Lille, de Dieppe, etc., organisent des virées près du bidonville. Ils/elles prétendent protéger les Calaisien.ne.s. En réalité, ils/elles appellent à la haine et au meurtre, provoquent, insultent et menacent les migrant.e.s et les militant.e.s.

A lire sur internet pour aller plus loin...

Le site Passeurs d'hospitalités

<https://passeursdhospitalites.wordpress.com/>

« Calais, au sein d'un bidonville en état d'urgence, devenu la honte de la France » par Olivier Favier
Cliquer sur le lien : <http://www.bastamag.net/Calais-au-sein-d-un-bidonville-en-etat-d-urgence-devenu-la-honte-de-la-France>

Un militant au tribunal

Début novembre, un militant qui fumait devant un local associatif a été interpellé par les forces de l'ordre et placé en garde à vue. Il est « accusé d'être l'instigateur des tensions qui ont eu lieu un peu plus tôt dans la semaine entre exilé.e.s et police autour de la rocade d'accès au port et du bidonville de Calais ». Son procès a eu lieu le 14 décembre. Il a été relaxé pour trois des quatre chefs d'inculpation. Le 4^e, son refus de prélèvement d'ADN, est sanctionné d'une peine de prison d'un mois avec sursis. Le 16 décembre, le procureur a fait appel du jugement.

Les rafles se poursuivent à Calais

Les forces de l'ordre continuent de rafler quasi quotidiennement des migrant.e.s ; chaque rafle concerne 20-30 migrant.e.s (pour rappel, fin octobre, une cinquantaine de migrant.e.s étaient arrêté.e.s tous les jours). Ils sont envoyé.e.s dans divers centres de rétention à travers la France et, le plus souvent, relâché.e.s au bout de quelques jours. La Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté a indiqué que cet usage de la rétention administrative est illégal.

LA SITUATION EN PALESTINE

Le nombre d'enfants palestinien.ne.s dans les prisons israéliennes a plus que doublé

Plus de 300 enfants sont actuellement en prison en Israël (155 fin août, 307 fin octobre). Ils/elles représentent environ 1/5 des palestinien.ne.s en détention depuis début octobre. Le nombre d'arrestations de Palestinien.ne.s a considérablement augmenté ces derniers mois.

Une aile supplémentaire a été ouverte en octobre à la prison de Givon pour les enfants. Divers.es associations et avocats ont entendu des témoignages d'enfants déclarant y avoir été maltraité.e.s (coups, menaces, froid, absence de soins...)

Pour rappel, le parlement européen a approuvé en novembre une proposition de loi abaissant l'âge minimum l'incarcération à 12 ans.

Quand on peut confondre antisionisme et antisémitisme à l'Assemblée nationale...

Le 16 décembre, à l'Assemblée nationale, Meyer Habib, député de la circonscription des Français.es de l'étranger, s'en est pris au boycott d'Israël et aux directives européennes imposant l'étiquetage aux produits de

« Judée Samarie et du Golan », parlant de logique de stigmatisation, et établissant un lien entre antisionisme et antisémitisme. Manuel Valls, qui lui a répondu, n'a malheureusement pas trouvé nécessaire de recadrer M. Habib. Communiqué de BDS p. 16.

Khalida Jarrar, députée palestinienne condamnée à 15 mois de prison

Le 6 décembre 2015, Khalida Jarrar a été condamnée à 15 mois de prison par un tribunal militaire israélien.

Khalida Jarra est une députée palestinienne de gauche, féministe, avocate des prisonnier.e.s politiques, et vice-présidente du bureau des directeurs de l'association Addameer de Soutien aux Prisonniers et des Droits de l'Homme.

Elle avait été arrêtée le 2 avril et placée en détention administrative. Une campagne internationale s'était ensuivie. Elle avait alors été inculpée devant les tribunaux militaires israéliens de douze chefs d'accusation entièrement politiques concernant son activité politique publique : ses discours, les réunions publiques auxquelles elle a participé, et ses demandes de libération de prisonnier.e.s politiques palestinien.ne.s.

Gaza à Paris : l'exposition attaquée par le CRIF

Médecins sans frontières a organisé une exposition, « Entre deux guerres », installée à la Maison des Métallo à Paris. Cette exposition a pour objectif de montrer le quotidien des Palestiniens dans les zones occupées. Le CRIF a demandé à la maire de Paris de faire retirer l'exposition qu'il qualifie d'"apologie du terrorisme".

L'exposition se tiendra jusqu'au 17 janvier. L'entrée est gratuite. Différentes associations de solidarité avec les Palestiniens appellent à s'y rendre nombreux pour la soutenir.

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution exigeant la souveraineté palestinienne sur les ressources naturelles qui sont sous occupation israélienne.

Ce projet a été adopté le 22 décembre par 164 voix pour et 5 contre. 10 Etats se sont abstenus. Il est demandé à Israël d'arrêter l'exploitation, les dégâts, les actions causant la perte ou la diminution et la mise en danger des ressources naturelles de la Palestine, et de reconnaître le droit des Palestiniens sous occupation militaire à en réclamer la restitution.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](https://www.mediapart.fr/journal/france/281215/refugies-ces-traumatismes-produits-par-lexil). <https://www.mediapart.fr/journal/france/281215/refugies-ces-traumatismes-produits-par-lexil>

A lire sur internet...

« Pourquoi tant d'Israéliens détestent-ils l'ONG "Breaking the Silence" ? », par Haggai Matar.

Publié le 14 décembre 2015 sur le site +972.

« L'organisation d'anciens soldats israéliens est attaquée ces jours de toutes parts - du président israélien au ministère de la défense et à la police. Pourquoi donc ? Breaking the Silence (briser le silence) est une organisation juive composée d'anciens soldats israéliens dont la plupart ont servi dans des fonctions de combat. Tout ce qu'ils veulent faire, c'est dire à la société israélienne, qui les a envoyés dans les territoires palestiniens occupés, ce qu'ils y ont fait en tant que soldats. Ils le font par le biais de témoignages écrits et vidéo collectés auprès de plus de 1 000 soldats qui ont tous été approuvés par la censure de l'armée israélienne avant d'être publiés. »

Pour l'article, cliquer [ici](#).

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4612>

agir – rassemblements – mobilisations - actions - pétitions

appel à dons pour Calais

DONS POUR L'OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JURIDIQUE DANS LE BIDONVILLE DE CALAIS

Pour accéder à la collecte, cliquez [ici](#).

<https://www.leetchi.com/c/solidarite-appeldecalais>

Depuis deux mois, avec certains signataires de "l'Appel des 800", nous nous relayons dans le bidonville de Calais pour témoigner jour après jour des conditions catastrophiques de ce camp de la honte. Certains de ces témoignages sont déjà visibles sur la page Facebook de l'Appel et dans les médias partenaires (*Libération, Télérama, France Inter, Mediapart, Elle...*).

Nous avons tous été frappés par l'absence totale de moyens mis en place par le gouvernement au sein du bidonville pour informer les migrants quant à leurs droits et aux possibilités d'accueil en France, en Angleterre, en Europe et ailleurs... Particulièrement en regard des moyens déployés par l'État pour les empêcher de poursuivre leur route : CRS, canons à eau, matraques, gaz lacrymogène, barbelés...

Aussi, nous avons pensé qu'il était essentiel qu'un "Centre d'accueil et d'information juridique" soit ouvert sur le camp. Pour que ces hommes, ces femmes et ces enfants qui, après avoir fui des pays en guerre, des dictatures, et qui arrivent épuisés dans cette étape cauchemardesque que représente le bidonville de Calais dans leur exil, puissent être décemment accueillis et informés de leurs droits. Et qu'ils puissent prendre le temps de réfléchir et décider librement de la suite de leur chemin, c'est-à-dire de leur vie.

Nos amis de "Charpentiers sans Frontières" nous ont offert gracieusement et avec enthousiasme la construction de la cabane (cf photos). La pièce principale (40m²) servira à l'accueil et à l'information générale, la deuxième (10m²) sera réservée aux entretiens confidentiels.

Pour que ce centre puisse fonctionner de début janvier à fin mars (nous ferons un point après ces trois premiers mois), nous avons besoin de trouver au minimum la somme de 16 000 euros.

Cette somme permettra d'engager une juriste spécialisée dans le droit d'asile. Elle assurera elle-même un suivi juridique des dossiers et coordonnera la venue de juristes et d'avocats bénévoles, de manière à organiser une permanence dans le bidonville à partir du 4 janvier.

Cette somme permettra également de prendre en charge les frais de transports, hébergements, etc. de la coordinatrice comme des juristes et avocats bénévoles (qui viendront, pour certains, de l'autre côté de la France).

Ces 16 000 euros sont un minimum, car les besoins en aide juridique à Calais (6 000 personnes) et à Grande-Synthe (3 000 personnes), pour ne parler que des deux plus gros camps de la région, sont immenses.

Les sommes qui seront perçues en plus permettront d'offrir une aide supplémentaire, soit en engageant une deuxième juriste, soit en mobilisant des avocats spécialisés pour suivre certains dossiers de demande d'asile de A à Z.

Ce projet nous tient particulièrement à cœur. Il suffit de passer quelques heures dans le bidonville de Calais pour n'avoir plus qu'une seule idée en tête : **qu'est-ce que je peux faire pour aider concrètement ces gens à sortir de là !?**

Cette cabane est à ce jour la meilleure réponse que nous ayons trouvée.

C'est pourquoi nous avons décidé de vous solliciter pour nous aider à réunir cette somme. [...]

pétition

AVEC VOUS, LE PLANNING NE LA FERMERA PAS

Pour signer la pétition, cliquez [ici](#).

<http://www.planning-familial.org/content/petition-avec-vous-le-planning-ne-la-fermera-pas-0025096>

Marion Maréchal Le Pen et d'autres candidats du Front national aux élections régionales veulent supprimer les subventions du Planning Familial sur leurs territoires. Cela revient à remettre en cause l'accès à l'information, l'accueil et l'accompagnement sur les droits et la santé sexuelle de la population.

Aujourd'hui, dans ses 76 associations implantées sur tout le territoire, le PF écoute, informe et oriente plus de 500 000 personnes en particuliers des jeunes.

Supprimer les subventions de notre réseau d'associations c'est tout simplement afficher la volonté de museler la lutte contre les inégalités vécues par les femmes, mais aussi les hommes : sur leur droit de vivre une sexualité libre, préservée des risques de grossesses non voulues et d'infections sexuellement transmissibles, à l'abri des violences et des discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

En s'en prenant au Planning familial, le FN s'attaque à la liberté chèrement acquise de milliers de femmes et d'hommes, jeunes et adultes, dans leurs choix de vie : la régression !

Vous avez déjà été nombreux et nombreuses à nous soutenir et nous vous en remercions. Le Planning fait partie de vos vies : vous avez entendu parler de nous au collège, vous êtes venus.es nous voir en cachette ou avec un.e ami.e, vous nous avez demandé des préservatifs, des tests de grossesse ou juste un conseil, une écoute bienveillante. Et combien de générations, après vous, feront aussi appel à nous ?

Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de vous : signez cette pétition et montrez avec nous que Le Planning ne (la) fermera pas !

pétition

Pour soutenir Claire, militante condamnée pour délit de solidarité

Pour signer la pétition, cliquez [ici](#).

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article53308>

**C'est la solidarité qui est mise en accusation !
Claire a été condamnée pour délit de solidarité
le 18 décembre 2015 à 1 500 € d'amende !
On ne lâche rien : nous allons faire appel !**

Le 13 juillet, Claire, Maître de Conférences retraitée, militante associative, est interpellée par la PAF en gare d'Antibes alors qu'elle accompagnait un mineur et une jeune femme tous deux des réfugiés qui souhaitaient prendre le train en direction du Nord de l'Europe.

Que reprochait-on à cette paisible retraitée ? Elle est prévenue d'avoir « facilité, par aide directe ou indirecte l'entrée irrégulière, la circulation irrégulière, le séjour irrégulier de deux étrangers en France », c'est à dire, d'être un passeur.

Menottée, interrogée, placée en garde à vue pendant 24 heures, son domicile était perquisitionné, son téléphone portable mis sous scellés. La volonté d'intimidation des militants et sympathisants était manifeste. Claire doit comparaître devant le TGI de Grasse le 18 décembre 2015.

[Lire la suite sur le site RESF en suivant le lien]



pétition RESF

MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS : LA MACHINE À EXPULSER S'EMBALLLE

Pour signer la pétition, cliquez [ici](#).

<http://www.educationsansfrontieres.org/article53345.html>

Trois jeunes de Lyon, isolés étrangers, expulsés en dix jours au terme d'un sinistre parcours, ASE, garde à vue, comparution immédiate, prison, centre de rétention. Trois expulsions mises en œuvre brutalement malgré la mobilisation locale (lycée, RESF, organisations lyonnaises pour l'accueil des migrants) et le soutien de parlementaires. La gravité de la situation nationale et internationale s'est imposée à juste titre. Pendant ce temps, la machine à expulser fonctionne, la justice traque les MIE, les emprisonne, les préfectures les expulsent. Leur acharnement à retracer les - vrais ou faux - parcours migratoires des plus fragiles donne ici sa pleine mesure.

29 novembre : expulsion de Marc Mavunga, 17 ans ½, arrivé en France à 15 ans, congolais (RDC), élève en bac pro du lycée Branly de Lyon, emprisonné 4 mois à Villefranche, après une accusation d'escroquerie à l'ASE sur la base d'un faux passeport retrouvé qui lui avait permis de sortir du Congo et lui donnait une identité d'adulte de 30 ans marié. Pendant son incarcération, Marc a dû, en prime, subir des tests osseux dont certains éléments allaient pourtant dans le sens de la minorité.

2 décembre : expulsion de Cynthia Molongya, 17 ans, arrivée en France début 2015, dont l'authenticité de l'acte de naissance n'a jamais été contestée. Une semaine après sa rentrée en seconde gestion-administration au lycée Jacques de Flesselles à Lyon, elle est amenée en garde à vue, et traduite en comparution immédiate. Suite à la prise d'empreintes faite au moment de sa demande d'asile, le fichier Visabio lui attribue un passeport angolais de 2013, au nom d'une autre, qui aurait 19 ans. Deux mois de prison au cours desquelles une psychiatre atteste qu'elle souffre de stress post-traumatique consécutif à son parcours migratoire et que l'acte suicidaire est à craindre, 20 jours de rétention. Cynthia est expulsée dans un pays qui n'est pas le sien, et qui ne l'a pas reconnue, en Angola.

7 décembre : expulsion de Pathy Ngwalo, jeune majeur congolais (RDC), au terme de 3 mois de prison et 25 jours de rétention. Pathy, « cueilli » à 6 h du matin le lendemain de sa rentrée au lycée François Cevert d'Ecully par la police dans sa chambre d'hôtel. Lors de sa prise d'empreintes pour sa demande d'asile, le fichier Visabio a indiqué qu'il avait utilisé un passeport angolais à un autre nom et avec un âge de 25 ans pour pouvoir venir en France. Comparution immédiate, 3 mois à la prison de Villefranche avec 23 304,18 euros à rembourser à la Métropole lyonnaise. Suite au refus du consulat angolais de remettre un laissez-passer s'agissant d'une personne non angolaise, la Préfecture et la PAF ont utilisé « un laissez passer européen » délivré par le Ministère des affaires étrangères, une procédure d'exception pour expulser les migrants vers des pays qui ne sont pas leurs pays d'origine. Une procédure sans doute utilisée aussi pour expulser Cynthia.

Comme à Lyon, à Caen, et sans doute ailleurs, des mineurs isolés étrangers déclarés majeurs après les tests osseux sont déferés en comparution immédiate et condamnés à la prison ferme.

Notre colère est immense face à ce déni de tout droit visant des jeunes de 17-18 ans arrivés mineurs isolés sur le sol français, arrêtés et poursuivis alors qu'ils étaient, comme Cynthia et Pathy, en train de déposer leur demande d'asile.

Contacts : RESF Collectif jeunes majeurs 69

Michèle François 06 23 85 17 70 . Jean Riot-Sarcey : 06 07 56 87 25

pétition

État d'urgence, déchéance de nationalité...

Pour nous, c'est définitivement non !
Non au projet de déchéance
de la nationalité,
Non à une démocratie
sous état d'urgence,
Non à une réforme constitutionnelle
imposée sans débat,
en exploitant l'effroi légitime
suscité par les attentats.

Nous n'acceptons pas la gouver-
nance de la peur, celle qui n'offre
aucune sécurité mais qui assurément
permet de violer nos principes les
plus essentiels.

Notre rejet est absolu. Nous ap-
pelons tous ceux et celles qui parta-
gent une autre idée de la France à le
manifeste.

Pour signer la pétition, cliquez [ici](http://www.nousnecederonspas.org/petition/).
<http://www.nousnecederonspas.org/petition/>

pétition - à M. Cazeneuve

CESSEZ DE JETER DES GAZ CS DANS LA « JUNGLE » DE CALAIS

Pour signer la pétition, cliquez [ici](#).

<https://www.change.org/p/bernard-cazeneuve-stop-throwing-cs-gas-into-calais-jungle>

À Calais, les CRS continuent de lancer des grenades lacrymogènes sur le bidonville où sont regroupés les exilés, et sur les abris où les personnes dorment, dont de nombreux enfants, des mineurs non accompagnés (les plus jeunes ont 8 ou 9 ans) et des femmes. Le gaz utilisé est un gaz lacrymogène agressif. Habituellement, les policiers commencent à tirer des grenades à gaz et des balles en caoutchouc sur l'autoroute comme un moyen de dissuader les personnes qui essaient de monter dans les camions pour passer en Angleterre. Ils tirent directement dans la foule et de nombreuses personnes ont été blessées. C'est illégal, et il est aussi illégal de tirer du gaz et des balles en caoutchouc sur les abris où des personnes dorment ; il n'y a aucun besoin ou aucune justification à cela : c'est une forme de punition collective, même contre les personnes qui n'essayent pas d'aller en Angleterre. Souvent les grenades lacrymogènes sont tirées loin dans le bidonville et les nuages de gaz sont si denses et agressifs que tout le monde doit partir. Souvent, le toit des abris en bois prend feu lorsque les grenades lacrymogènes tombent dessus. Souvent des personnes font des malaises et s'évanouissent à cause des gaz lacrymogènes. C'est particulièrement inquiétant lorsque les personnes affectées par les gaz lacrymogènes sont des femmes enceintes, des jeunes enfants et des bébés. Les conditions dans la « jungle » sont déjà terribles, personne ne mérite d'habiter dans un tel lieu, et je pense que la pratique de lancer des gaz lacrymogènes sur le bidonville doit cesser immédiatement.

A lire, sur papier et sur internet



L'agence Frontex* a 10 ans. La campagne Frontexit se poursuit et publie en cette occasion un 4 pages

« Les 10 cadeaux empoisonnés de Frontex pour son 10^e anniversaire »

« Véritable bras armé de l'Union européenne (UE), l'agence Frontex, opérationnelle depuis 2005, est une réponse au fantasme d'une invasion des personnes en migration en Europe.

Malgré les nombreuses dénonciations sur l'absence de responsabilité juridique de l'agence et son opacité, en dépit des modifications insuffisantes du règlement encadrant son fonctionnement, le mandat de Frontex demeure incompatible avec le respect des droits fondamentaux.

Voici 10 mesures à venir, véritables cadeaux empoisonnés pour les 10 ans de Frontex, qui incarnent cette fuite en avant désespérément sécuritaire, au détriment des droits fondamentaux des personnes en migration, de leur accueil et de leur protection. »

Pour accéder au 4 pages, cliquez [ici](#).

<http://euromedrights.org/wp-content/uploads/2015/12/REMDH-Frontexit-FR-FINAL.pdf>

« Christine Delphy :

la honte doit changer de bord »

Entretien paru dans le n° 2 de la revue
papier *Ballast* - 9 décembre 2015

« Il y a eu - et il y a toujours - un système politico-médiatique qui travaille à effacer nos traces, nos luttes », assure Christine Delphy, que nous retrouvons dans un café une fin d'après-midi. Essayiste et activiste féministe, matérialiste (en ce qu'elle s'attache à l'examen des rapports sociaux concrets) et marxienne (en ce qu'elle puise dans l'héritage marxiste sans jamais s'y subordonner), elle milita aux États-Unis pour les droits civiques des Afro-Américains, porta la gerbe de fleurs lors de la célèbre manifestation autour de la tombe du soldat inconnu, lutta pour le droit à l'avortement, cofonda *Les Gouines rouges* et lança les revues *Questions féministes* et *Nouvelles questions féministes*, aux côtés de Simone de Beauvoir. Sa parole - radicale et à rebrousse-poil, quoique pleine d'un humour piquant - irrite parfois, y compris au sein de certains espaces féministes. Prostitution, foulard, genre, laïcité, articulation des oppressions : nous revenons avec elle sur ce long parcours de luttes. »

Cliquez [ici](#) pour lire l'article.

<http://www.revue-ballast.fr/christine-delphy/>

« UE/Turquie enfermer les migrants, réprimer les mouvements, bombarder le Kurdistan »

par Migueuop, 1/12/15, sur *Mediapart*

« Les ambitions de l'Union européenne sont claires : éviter que les migrants n'arrivent sur le sol européen, et pour cela payer le prix qu'il faudra. Celles de la Turquie également : disposer d'une marge de manœuvre plus large pour mettre en place librement la politique qu'elle entend mener. Au milieu se trouvent des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants. »

Cliquez [ici](#) pour accéder à cet article.

<https://blogs.mediapart.fr/migueuop/blog/011215/ueturquie-enfermer-les-migrants-reprimer-les-mouvements-bombarder-le-kurdistan>

« L'ouverture des frontières sera le grand combat du XXI^e siècle »
entretien de Catherine Wihtol de Wenden,
paru le 11 décembre dans *Les Inrocks*,

« Spécialiste des migrations et commissaire de l'exposition Frontières au musée de l'Histoire de l'immigration, Catherine Wihtol de Wenden défend avec pragmatisme l'idée que l'ouverture des frontières est non seulement un devoir moral mais surtout une opportunité pour les pays d'accueil. Une réflexion salutaire en ces temps de repli sécuritaire. »

Cliquez [ici](http://www.lesinrocks.com/2015/12/11/idees/catherine-wihtol-de-wenden-louverture-des-frontieres-sera-le-grand-combat-du-21eme-siecle-11792347/) pour accéder à cet article.

<http://www.lesinrocks.com/2015/12/11/idees/catherine-wihtol-de-wenden-louverture-des-frontieres-sera-le-grand-combat-du-21eme-siecle-11792347/>

Eux, c'est nous - 3 €

Un court texte de Daniel Pennac sur les réfugié.e.s (invitation « à réfléchir et à raisonner, pour mieux ouvrir grands notre cœur et notre esprit et accueillir les réfugiés ») suivi de huit courts textes explicatifs (R comme Réfugié, E comme Etranger, F comme Frontière, etc.), le tout illustré de dessins de Serge Bloch.

40 éditeurs de littérature jeunesse se sont réunis pour réaliser ce livre. L'intégralité des ventes sera reversée à la CIMADE.



Eux, c'est nous.

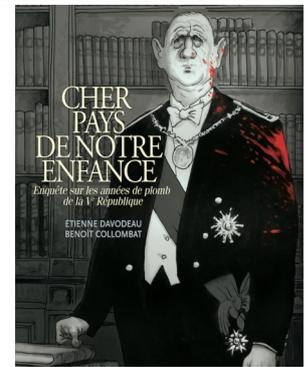
AVEC UN TEXTE INÉDIT DE DANIEL PENNAC ILLUSTRÉ PAR SERGE BLOCH

LES ÉDITEURS JEUNESSE AVEC LES RÉFUGIÉS

Cher pays de notre enfance
Enquête sur les années de plomb de la V^e République

B. Collombat & E. Davodeau
Editions Futuropolis - 24 €

C'est la mort du juge Renaud, à Lyon, le 3 juillet 1975, premier haut magistrat assassiné depuis la Libération. Ce sont des braquages de banques, notamment par le fameux gang des Lyonnais, pour financer les campagnes électorales du parti gaulliste au pouvoir. Ce sont les nombreuses exactions impunies du SAC (le Service d'action civique), la milice du parti gaulliste, dont la plus sanglante fut la tuerie du chef du SAC marseillais et de toute sa famille à Auriol en 1981 (ce massacre aura bouleversé la France entière, et aura entraîné la dissolution du SAC par le parlement en août 1982). C'est l'assassinat de Robert Boulin, ministre du Travail du gouvernement de Raymond Barre, maquillé en suicide grossier dès la découverte du corps dans cinquante centimètres d'eau, le 30 octobre 1979, dans un étang de la forêt de Rambouillet. Ce sont 47 assassinats politiques en France sous les présidences de Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing ! Avec, en arrière plan, le rôle actif joué par le SAC, la milice gaulliste engagée alors dans une dérive sanglante. C'est une page noire de notre histoire soigneusement occultée, aujourd'hui encore. En nous faisant visiter les archives sur le SAC, enfin ouvertes, en partant à la rencontre des témoins directs des événements de cette époque - députés, journalistes, syndicalistes, magistrats, policiers, ou encore malfrats repentis -, en menant une enquête approfondie et palpitante, Étienne Davodeau et Benoît Collombat nous font pénétrer de plain-pied dans les coulisses sanglantes de ces années troubles et nous convient à un voyage étonnant, instructif et passionnant à travers les heures sombres de la V^e République.



[présentation de l'éditeur]

COMMUNIQUÉS / APPELS

RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT !

L'instauration de l'état d'urgence depuis les terribles attentats du 13 novembre, ne se limite pas à la répression du terrorisme. Il frappe le mouvement social à travers une série d'interdictions de manifester, mais également des atteintes à la liberté de réunion, d'expression, de circulation...

Au mépris de l'état de droit, des sanctions arbitraires, administratives et policières sont prises à l'encontre de militant-e-s, de manifestant-e-s ou d'organisations du mouvement social, assorties de mesures d'intimidation.

En parallèle une campagne de stigmatisation est lancée, comme on l'a constaté le 29 novembre place de la République afin de justifier l'emploi de ces mesures antiterroristes contre le mouvement social dans sa globalité. Plusieurs centaines de militant-e-s et de manifestant-e-s non violent-e-s ont été brutalisés, menacés, insultés, espionnés, interpellés, poursuivis, assignés à résidence et/ou pour certains, condamnés. Ils et elles n'ont rien à voir avec les terroristes, mais les Préfets et la police, profitant de leurs nouveaux pouvoirs se déchainent pour bâillonner la contestation, partout en France. Une réforme de la constitution est annoncée pour un emploi facilité de l'état d'urgence et donc des sanctions administratives, hors le contrôle du juge, hors l'état de droit. Pourtant, les sanctions applicables dans les cas de terrorisme (perquisition de nuit, assignation à résidence, interdiction de manifester, dissolution d'organisations...), existent déjà dans la loi, mais sous le contrôle du juge. Entre les mains d'un pouvoir autoritaire, la constitutionnalisation de l'état d'urgence serait alors une arme redoutable tournée contre la démocratie et la justice sociale, et la déchéance de la nationalité serait une arme de masse pour une politique raciste.

[...] Nous appelons à la construction d'un large front pour protéger nos libertés.

A l'appel de (premiers signataires) : AC I, ACORT, ADTF, AMF, APEIS, ATMF, ATTAC, CEDETIM, CFPE, CGT 75, CNT RP, Col. 3C, Col. des désobéissants, Col. des sans voix 18e, COPAF, CRLDHT, CSP 75, DAL, Droits devant, Écologie sociale, **FASTI**, Femmes égalité, Fondation Copernic, FTCT, FUIQP, GISTI, Initiative Décroissante pour le Climat, IPAM, MCTF, MRAP, Rés. pour une Gauche Décoloniale, Syndicat de la Magistrature, SNES PJJ, Solidaire, Solidaires étudiant-e-s, SUD Aérien, SUD PTT, Sortir du colonialisme, Survie, UJFP, UTIT ...

Avec le soutien de : Alternative libertaire, CGA, Ensemble, NPA, PCOF, PG...



Levée immédiate de l'état d'urgence, et de l'état d'exception permanent.
Arrêt des poursuites contre les manifestants et les militants des mouvements sociaux.
Respect de la liberté de manifester, de se réunir et de s'exprimer.
Abandon de la constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de la nationalité.

UNE CAMPAGNE « ANTI-RACISTE » ? par le Réseau classe/genre/race

Voici la nouvelle campagne "anti-raciste" lancée par les 4 vedettes de l'antiracisme moral en France que sont la Licra, le Mrap, SOS Racisme et la LDH.

Dans ce spot, tout le monde peut potentiellement être discriminé : le Noir, l'Arabe, le Rom, l'Asiatique et... le Blanc.

Et tout le monde peut potentiellement être discriminant : le Blanc et... le Noir, l'Arabe, le Rom, l'Asiatique.

Tu as l'impression que c'est plutôt les Blancs qui discriminent, et les Non-Blancs qui sont discriminés, que c'est plutôt les Blancs qui ont le pouvoir et les Non-Blancs qui ont des coups de pied dans la tête, que c'est plutôt les Blancs qui ont les ressources et les Non-Blancs qui ont rien du tout. Et du coup, tu as envie de t'organiser politiquement pour lutter contre ce système de hiérarchisation raciale.

Et bien, grâce à ce spot, tu comprendras que tu te trompes, tout le monde discrimine, tout le monde peut être discriminé, quelles que soient la couleur de peau ou la religion. Et du coup, pour lutter contre les discriminations, tu es encouragé à aimer ton voisin, et inversement, ton voisin est encouragé à t'aimer. Et on se tiendra tous par la main, et on chantera une chanson d'amour et de paix.

Bref, voici comment les vedettes de l'antiracisme moral en France cherchent (comme à leur habitude) à dépolitiser la question raciale et à endormir les luttes nécessaires.



REFUSONS L'ENCAMPMENT DES EXILÉ·E·S ET LA CLÔTURE DES FRONTIÈRES

À l'occasion de ses dix ans, le réseau Migreurop était réuni le week-end dernier à Calais pour apporter son soutien aux exilé·e·s retenus dans les nasses du Calais, ainsi qu'aux militant·e·s et organisations engagées dans les luttes contre les politiques de chasse aux migrant·e·s pratiquées par les États français, britannique et par l'Union européenne (UE).

Ces trois jours de débats avec des militant·e·s venus de toute l'Europe, de Turquie et d'Afrique ont débouché sur un constat partagé. La fortification du port de Calais et du site d'Eurotunnel, appuyée par un harcèlement policier incessant, contraignent les personnes à tenter de passer en Grande-Bretagne dans des conditions de « clandestinité » toujours plus périlleuses. Il s'agit là de l'une des multiples déclinaisons d'une politique menée à toutes les frontières de l'Europe pour entraver la circulation des exilé·e·s. Elle va souvent de pair avec des conditions de vie misérables et une ghettoïsation qui les criminalisent (par des interdictions et des contrôles abusifs) et les coupent des populations et solidarités de proximité. Ces camps et autres bidonvilles sont le fruit de politiques européennes constamment réaffirmées, bien que mises en échec par les stratégies de contournement des migrant·e·s : l'utopie de frontières ouvertes aux seuls privilégiés de la mondialisation conduit à l'institutionnalisation de la maltraitance des exilé·e·s et non à mettre fin à l'exil...

Les dispositifs de surveillance et de contrôle (barrières de Ceuta et Melilla ou à l'entrée de la Macédoine, murs aux frontières gréco-turque et serbo-hongroise, patrouilles de l'agence Frontex et opération Sophia en Méditerranée...) sont censés maintenir les migrant·e·s loin de l'Europe. Ils interviennent en complément des politiques de non-délivrance de visas et de coopération avec les pays dits d'origine - y compris les plus dictatoriaux - appelés à entraver les départs. Les droits fondamentaux de millions de personnes, notamment celui de demander l'asile, sont ainsi bafoués. Faute de voies légales d'accès aux territoires européens, elles sont condamnées à des persécutions policières, à l'exploitation de leur misère par des passeurs, et à la survie dans des conditions d'extrême précarité.

Ces dernières ne peuvent qu'aggraver les traumatismes liés aux guerres et aux violences multiples auxquelles ces exilé·e·s tentent d'échapper.



migreurop
observatoire des frontières

Dans le Calais, la double barrière juridique du traité du Touquet (qui fixe les conditions de la sous-traitance à la France du contrôle de la frontière britannique) et du règlement Dublin III (qui oblige les demandeurs d'asile à déposer leur demande dans le premier pays de l'UE traversé) rend impossible que Soudanais, Syriens, Irakiens, Erythréens, Afghans... demandent l'asile au Royaume-Uni. En 2014, le Royaume-Uni n'a ainsi reçu que 30 000 des 630 000 demandes d'asile enregistrées dans l'Union européenne. Ce nombre, en baisse depuis plusieurs années, ne devrait pas connaître d'évolution majeure en 2015, alors même que les arrivées dans l'UE ont connu une augmentation qualifiée d'« historique ».

La situation que connaît le Calais depuis près de 20 ans (le camp de Sangatte « fermé » en 2002 avait ouvert en 1999) est symptomatique des politiques que prône avec une constance aveugle l'Union européenne. Ainsi, les projets de « hotspots » et de « processing centres » se traduiront inévitablement, s'ils sont effectivement mis en œuvre, par la création d'immenses centres d'enfermement en Italie, en Grèce mais aussi au Niger et en Turquie. L'« encampement », le plus loin possible des regards des sociétés civiles, est bien l'horizon ultime des politiques migratoires de l'Union européenne : à force de trier les migrant·e·s, elle en arrive à violer les droits humains les plus fondamentaux, voire à provoquer la mort de nombreux exilé·e·s.

Le réseau Migreurop tient solennellement à réaffirmer que le respect des droits et de la dignité humaine exige que cesse toute forme d'enfermement et de ghettoïsation des personnes exerçant leur droit à quitter leurs pays. Les conditions d'un accueil digne, dans le Calais et ailleurs, passent aussi par l'abolition du règlement de Dublin et de son cortège de renvois forcés. Il doit aussi être mis fin aux multiples contrôles liés aux accords franco-britanniques (tels celui du Touquet) qui ont transformé la frontière en clôture au lieu d'en faire un lieu de passages légaux et protégés.

18 décembre 2015

QUI A UN PERMIS DE TUER ?

Pour la libération de Jacqueline Sauvage

par Christine Delphy, Nina Faure, Sylvie Tissot

Article paru sur le site Les mots sont importants (lmsi.net)

le 19 décembre 2015

**LES
MOTS
SONT
IMPORTANTES**
NET

Le 10 septembre 2012, Jacqueline Sauvage est enfermée dans sa chambre. Son mari force la porte et la tabasse, lui éclatant la lèvre inférieure. Elle prend un fusil et lui tire dans le dos par trois fois, avant d'appeler le 18 et de se dénoncer à la police : « Venez vite, j'ai tué mon mari ».

Comme le révèle le procès, pendant 47 ans, celui avec qui elle partageait sa vie l'a violée, battue, a terrorisé ses enfants, abusé sexuellement de ses filles, et frappé régulièrement son fils qui a fini par se pendre le matin du jour où sa mère a tiré. Le jeudi 4 décembre, la Cour d'appel de Blois a pourtant confirmé la condamnation de Jacqueline Sauvage à dix ans d'emprisonnement pour le meurtre de son mari.

Quelques jours avant, le 25 novembre^[1], une statistique de la Banque Mondiale passait inaperçue : le viol et la violence conjugale représentent un risque plus grand pour les femmes de 15 à 44 ans que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis^[2].

Cela peut paraître incroyable mais le premier risque pour les femmes, au niveau mondial, provient des personnes de leur entourage, et plus terrible encore, des hommes dont elles sont les plus proches, leurs conjoints. Pourtant très peu de femmes portent plainte : en France, seulement 16 % d'entre elles le font^[3]. Ce qui veut dire que 84 % des conjoints violents ne sont pas inquiétés.

Face à une telle impunité, il est du devoir de la société de protéger les personnes dont la vie est menacée. Depuis le début de l'année, les violences conjugales ont fait presque autant de victimes que le terrorisme en France - 130 femmes sont mortes - sans qu'aucune mesure nouvelle ne soit prise pour que cela ne se reproduise pas l'année prochaine.

La peine infligée à Jacqueline Sauvage « ne doit pas être un permis de tuer », a lancé l'avocat général Frédéric Chevallier lors des plaidoiries pour convaincre les jurés de maintenir la condamnation. Si elle ne s'était pas défendue, peut-être que Jacqueline Sauvage en serait morte. On aurait ajouté son décès à la liste des femmes assassinées par leurs conjoints qui se répète chaque année sans que rien ne change.

Il ne s'agit pas de donner un permis de tuer aux femmes qui se défendent, mais de remettre en cause celui dont semblent disposer certains conjoints, reconnus violents par tous, et qu'on laisse agir en silence (le procès révèle que de nombreuses personnes étaient au courant de ce qui se passait, pourtant personne n'a rien fait).

Le cas de Jacqueline Sauvage est symptomatique d'une non prise en charge par les institutions de ces violences conjugales : si l'Etat jouait son rôle, ce genre de tragédie pourrait être évitée. Il faut maintenant démontrer qu'il n'est pas permis de battre à vie sa conjointe, veiller à ce que les femmes aient les moyens de se défendre, du soutien et le droit à la justice.

Après 47 ans de souffrance, le viol de ses filles, et la mort de son fils (qu'elle ignore au moment des faits), elle tue son mari. Ce n'est pas un fait divers. C'est la conséquence d'une inaction politique. Ce sont aussi 47 années de non-assistance à personne en danger.

Nous demandons la libération de Jacqueline Sauvage. Elle a déjà trop payé.

P.-S. Cette tribune a été initialement publiée par L'Humanité, qui en a modifié le titre dans l'édition papier. Nous la republions ici avec son titre original.

Notes

[1] Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

[2] <http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>

[3] http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1473#inter6

Communiqué de la Cimade

CONDAMNÉE POUR DÉLIT DE SOLIDARITÉ

22 décembre 2015

Le 13 juillet, Claire, maître de conférences retraitée, militante associative au sein de l'association Habitat et Citoyenneté est interpellée par la police aux frontières en gare d'Antibes alors qu'elle accompagnait un mineur et une jeune femme, tous deux Erythréens en situation irrégulière, pour prendre le train en direction du Nord de l'Europe.

Claire agissait dans le cadre d'une action inter-associative liée au blocage des migrants à la frontière franco-italienne et à la systématisation des contrôles au faciès opérés par les forces de l'ordre dans les principales gares des Alpes-Maritimes.

Face à la détresse des deux jeunes gens, âgés respectivement de 22 et 15 ans, Claire a décidé « pour préserver leur dignité et leur intégrité physique » de les soustraire à un contrôle policier exercé en gare de Nice.

Dénoncée par un agent de la SNCF, Claire, âgée de 72 ans, a été arrêtée, menottée, placée en garde à vue pendant 24 heures. Son appartement a été perquisitionné et son téléphone portable mis sous scellés.

Or, la loi du 31 décembre 2012 impose théoriquement à la justice de faire la distinction entre des trafiquants ou passeurs qui s'enrichissent sur le malheur des réfugiés et un citoyen qui tend la main à son semblable. Et c'est bien dans ce cadre de solidarité que Claire a agi.

Le tribunal a estimé qu'aider, sans contrepartie, un mineur et une jeune femme abandonnés dans la rue par les autorités publiques, interdits par la police de monter dans les trains pour rejoindre leur famille, ne visait pas à préserver leur dignité et leur intégrité physique, pour reprendre les termes de l'article L 622-4 du CESEDA.

Malgré le soutien de nombreuses associations, cette retraitée a été condamnée à 1 500 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Grasse le 18 décembre.

Face à la détresse humaine, ils sont de plus en plus nombreux, ces bénévoles, hommes et femmes, à se mobiliser partout en France au nom de leurs valeurs et convictions. Comme Claire, seront-ils condamnés pour leur humanité ? La Cimade entend bien continuer à apporter tout son soutien et son aide aux personnes migrantes.

La Cimade estime que la condamnation d'une personne ayant simplement exercé un acte de citoyenneté remet profondément en cause les valeurs de solidarité et d'hospitalité, et considère comme inacceptable cette décision judiciaire. Elle espère que cette décision sera cassée en appel et se mobilisera avec d'autres pour alerter l'opinion.

LA HONTE DOIT CHANGER DE CAMP : PRENONS LA PAROLE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES EN MILIEU MILITANT !

C. et tous les agresseurs et harceleurs sexistes : hors de nos vies et de nos milieux militants !

Plusieurs de nos camarades et amies militantes, féministes notamment, ont été victimes d'agressions sexuelles, ou de harcèlements commis par C., une figure connue du militantisme antifasciste. C. était jusqu'à cet été membre d'un groupe antifasciste. Il en a été exclu avant que les faits qui vont être exposés ne soient connus, et pour des motifs différents.

En résumé : C. a commis d'importants dégâts dans les milieux militants et vis à vis de nombreuses militantes. Il entretenait des relations simultanées d'emprises avec des militantes et s'est permis d'agresser plusieurs femmes.

C. passait pour attentif et bienveillant. Il paraissait vraiment pour un gentil timide et n'hésitait pas à exprimer des sentiments forts. Il s'est en outre fait passer aux yeux de ses cibles pour un individu désireux de s'éduquer au féminisme, il mettait les militantes en confiance, les rendant d'autant plus vulnérables, afin de puiser et de profiter de leur énergie et de leur savoir féministe notamment. Un savoir grâce auquel il s'est construit une réputation de pro-féministe et avec lequel il prétendait les soutenir. Cela lui permettait de briller politiquement.

Femmes en lutte contre le sexisme dans nos mouvements militants !

Malgré son exclusion du milieu antifasciste, C. continue à essayer d'approcher des camarades militantes. Il continue d'être dangereux ce qui justifie une expression publique de notre part, en accord avec nos camarades. C. n'est pas un cas à part dans le milieu militant, beaucoup de camarades militantes et de militants se reconnaîtront dans ces lignes. Le milieu militant n'est pas préservé des violences sexistes. Toutes, autant que nous sommes, en tant que militantes dans un milieu mixte, avons déjà pu expérimenter le machisme et le sexisme : invisibilisation et humiliation, violence psychologique, physique, ou sexuelle.

Au sein du milieu militant en général, des milieux antifascistes en particulier, la valorisation de codes virilistes peuvent être un prétexte pour minimiser, dévaloriser voire invisibiliser le rôle des femmes, comme si celles-ci ignoraient ce qu'est la violence, alors qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

Est-il nécessaire de le rappeler ? Les femmes sont parties prenantes de nos espaces de lutte, de nos milieux militants, dans des organisations mixtes et non-mixtes. Elles prennent part dans tous ses aspects au mouvement militant : elles se renseignent, se battent, luttent, se font priver comme les hommes.

Femmes militantes, sortons de l'ombre !

Il est de notre responsabilité, en tant qu'association féministe, de prévenir les femmes qui pourraient être encore victimes de C., ou de tout autre agresseur du milieu militant. Nous invitons les femmes dans le milieu militant à prendre la parole, à dénoncer le sexisme quotidien et nous affirmons notre solidarité, notre soutien politique féministe avec toutes les victimes de C. ou de tout autre prédateur passé ou à venir dans le milieu militant.

Les auteurs de violence se protègent souvent en s'attaquant à la réputation des militantes, et notamment de celles qui brisent le silence. Toute tentative de leur part de se défendre, d'établir la vérité engendre de nouvelles accusations : folles, manipulatrices, menteuses... etc. Les violences sont minimisées, par le biais de blagues déplacées notamment. Les militantes décredibilisées et dévalorisées sont paralysées par la peur et la honte, et sont trop souvent obligées de fuir et d'arrêter leur activité militante. C'est cet engrenage qui empêche beaucoup de femmes de parler.

A travers notre démarche, nous souhaitons leur redonner la parole. Pour que la honte change de camp.

Il s'introduisait dans la vie de ces femmes en leur proposant du soutien politique et moral. Il profitait de l'isolement des militantes, de leur précarité économique, affinitaire afin de se rendre indispensable et d'instaurer une relation d'emprise. Il encerclait et envahissait les femmes dans leurs vies quotidiennes, du matin jusqu'au soir constamment présent par texto ou facebook. Il surveillait leurs déplacements, leurs relations, jalousement.

Si l'emprise de la relation s'installait, il devenait maltraitant, insultant, il refusait que la relation soit dévoilée et ignorait ses relations en public, devant d'autres personnes, les isolant les unes des autres. Une situation extrêmement humiliante et violente pour les camarades concernées.

Enfin, il utilisait cette relation d'emprise pour obtenir des relations sexuelles. S'il n'obtenait pas ce qu'il voulait, il pouvait être pressant, voire menaçant jusqu'à ce que les victimes craquent. Céder, craquer, obtempérer, "se laisser faire" n'est pas consentir, et avec lui, le non était difficilement envisageable.

Fait paradoxal, dans le même temps où le sexisme est banalisé dans la société, cela va « de soi » de combattre le sexisme dans nos milieux de luttes. Mais on refuse d'interroger comment ces violences sont reproduites dans les groupes militants. Car on n'échappe pas aux dominations racistes, sexistes et de classe qui traversent la société juste parce qu'on le proclame. Nous sommes toujours influencés par la société que nous combattons et risquons de reproduire ses travers si nous n'y prenons pas garde.

A femmes en lutte 93, nous sommes des féministes de classe, c'est à dire que notre féminisme est populaire, se revendiquant de l'histoire du mouvement ouvrier et de l'immigration notamment. Nous affirmons à ce titre que nous devons combattre au quotidien pour l'égalité. Comme on le fait au travail, dans la rue et l'espace domestique : nos mouvements de luttes sont aussi pour les femmes des espaces de sexisme et de violences. Cela passe donc par la remise en question de nos pratiques militantes mais aussi par le recours pour les femmes à la non-mixité féministe pour se renforcer, faire face à ces violences et les dénoncer. Pour combattre d' « égal à égale ».

Faisons entendre nos voix pour que la honte change de camp. Faisons entendre nos voix pour se renforcer dans nos combats communs contre l'exploitation, le racisme, le fascisme etc... en créant une réelle unité « d'égale à égal » entre les hommes et les femmes, et pas reléguer les femmes aux rôles de potiches, de proies ou de « repos du guerrier ».

Nous ne souhaitons pas jeter la pierre à une organisation en particulier mais inviter chacun et chacune à réfléchir sur cette violence structurelle qui mine nos milieux.

Nous publions ainsi dans la lignée de la journée contre les violences faites aux femmes, ce texte que nous vous invitons à relayer. Nous sommes solidaires des témoignages de femmes victimes qui pourraient émerger. L'objectif est de favoriser la libération de la parole des femmes sur les violences qu'elle vivent et subissent sur le terrain des luttes et la mise en débat des pratiques antisexistes dans le milieu militant.

Femmes en lutte 93, le 12 décembre 2015.

LA SNCF S'OBSTINE À DISCRIMINER

La SNCF a décidé d'interjeter appel des quelques 832 jugements rendus par le conseil de prud'hommes de Paris le 21 septembre 2015 en vertu desquels celle-ci a été condamnée à verser aux « cheminots » marocains des dommages et intérêts pour discrimination. L'attitude de l'entreprise a surpris, voire scandalisé ceux qui se battent pour recouvrer leurs droits ainsi que les organisations associatives et syndicales qui les soutiennent. Revenons rapidement sur ce long combat et ce feuilleton judiciaire qui risque hélas de se prolonger encore un certain temps.

Dans les années soixante, la SNCF a créé un « sous statut » dit PS25, dérogoire à celui dont bénéficient les cheminots, afin d'engager des travailleurs étrangers, généralement des Marocains. La société veut profiter de ces bras, « à bas prix », en se retranchant derrière la clause de nationalité qui lui permet de ne pas traiter ces agents comme des cheminots à part entière. L'entreprise va ainsi laisser perdurer en son sein des différences de traitement entre des salariés pourtant employés aux mêmes tâches : les uns, parce que Français, peuvent profiter du règlement favorable applicable aux cheminots, notamment en matière de retraite, d'évolution de carrière et de facilités de transports ; les autres, parce que non-nationaux, sont assujettis à des conditions d'emploi et de salaire moins favorables. Ceux qui deviennent français peuvent accéder au Graal et changer de catégorie mais en perdant le bénéfice de leur ancienneté. Pourtant, ces quelques 2000 Marocains, embauchés comme contractuels PS25 au début des années soixante-dix pour la plupart, le sont en vertu d'un contrat de travail garantissant l'égalité de traitement...

La campagne lancée en 2001 par une trentaine d'organisations pour lutter contre les emplois fermés aux étrangers contribue à rendre visible ce sous-statut des « cheminots » marocains. En 2005, le conseil de prud'hommes est saisi de plus de 800 demandes de dommages et intérêts réclamés à la SNCF. C'est dire si la décision de cette juridiction était attendue... Intervenant après de longues années de procédure et en départage, les jugements ne déçoivent pas, et la discrimination est considérée comme établie. La SNCF est condamnée à verser quelques 170 millions d'euros aux requérants (200 000 euros en moyenne par personne), pour la plupart à la retraite.

Écartant la prescription, un des moyens de la défense, le conseil de prud'hommes fonde ses décisions sur le principe de non-discrimination en raison de la nationalité, tel qu'il est consacré par le droit européen et plus particulièrement par la Cour européenne des droits de l'homme, l'article L. 1132-1 du code du travail relatif au principe de non-discrimination ne pouvant ici trouver application dans la mesure où les faits sont antérieurs à son introduction dans le droit positif français. Le conseil relève que les agents contractuels, s'ils ont occupé des emplois identiques à ceux de leurs camarades bénéficiant du statut de cheminot, n'ont pas eu les mêmes chances d'évolution de carrière (dans l'accès aux classes supérieures), n'ont pas davantage pu bénéficier pendant des années des facilités de transports accordées alors aux seuls permanents ni accéder au service médical spécifique et ont enfin perdu une chance d'obtenir une meilleure retraite. Vainement la SNCF a tenté de se retrancher derrière la clause de nationalité prévue par ses statuts à valeur réglementaire. Pour le juge, il eût fallu, mission évidemment impossible pour l'entreprise, démontrer l'existence de raisons objectives pour justifier la différence de traitement entre des personnels accomplissant un travail égal. La conclusion était fatale.

Les « cheminots » marocains, ont accueilli ces jugements avec enthousiasme et soulagement, espérant que la SNCF aurait la décence de ne pas faire appel. Celle-ci a attendu le dernier moment pour communiquer sur sa décision de contester les décisions du conseil de prud'hommes, ce qui suspend leur exécution. Selon l'entreprise, « le conseil de prud'hommes de Paris n'a pas pris en compte les nombreux éléments qu'elle a fournis, qui démontrent un traitement équitable de tous ses salariés ». On croit rêver à la lumière de l'évidence des faits. Pourtant l'entreprise statutaire aurait pu estimer qu'elle s'en sortait à bon compte au regard du montant des condamnations judiciaires (aux alentours de 170 millions d'euros au total pour l'ensemble des dossiers - nettement moins que ce qui était été demandé -, sachant que la SNCF a réalisé un bénéfice net de 318 millions pour le seul semestre 2015). Il paraît clair que l'entreprise joue la montre, comme l'État avait pu le faire dans le passé avec les pensions cristallisées des anciens combattants : beaucoup de ces retraités, exposés à des conditions de travail pénibles, ont dépassé l'âge de 70 ans.

La SNCF ne sort pas grandie de cette affaire, elle qui demeure la seule entreprise de cette nature à avoir conservé une clause de nationalité [1], alors que les autres (RATP, EDF-GDF....) l'ont supprimée il y a plusieurs années maintenant.

Paris, le 10 décembre 2015



[1] Le statut de cheminot, subordonné au fait d'être français, a été ouvert aux ressortissants communautaires au début des années 1990.

Communiqué de RESF Guyane

RESF dénonce fermement la violence contre les jeunes scolarisés d'Apatou et Saint-Laurent-du-Maroni qui devaient se rendre en bus au cross académique de Rémire-Montjoly le mercredi 2 décembre. Il a été dit aux encadrants dès St-Laurent que les enfants sans document d'identité ne passeraient pas le barrage d'Iracoubo. Ces jeunes sont donc descendus du bus alors qu'ils avaient leur livret scolaire avec photo. Ceux qui se sont présentés au barrage avec leur document d'identité y ont été retenus plus d'une heure. C'est une violence pour eux qui avaient préparé ce défi sportif et qui venaient avec joie voir leurs camarades de toute la Guyane ! Or le mail du 20 novembre de la directrice de Cabinet du Recteur est très clair : les voyages scolaires sont permis. Il s'agit donc d'un abus de pouvoir qui n'est pas lié à l'état d'urgence mais à une discrimination envers les jeunes de l'Ouest qu'on a déjà vécut et qu'on croyait terminée. Ce barrage n'est pas une frontière ; il entrave la libre circulation des Guyanais !

contact presse :
Thibaut, 06 94 20 56 03

RÉPONSE DE LA CAMPAGNE BDS FRANCE À MEYER HABIB : QUI ATTISE VRAIMENT LA HAINE ?



La campagne BDS France -Boycott, Désinvestissement, Sanctions- a appris avec indignation les propos diffamatoires et mensongers tenus par le député Meyer Habib le 16 décembre dernier au cours de la session de questions au gouvernement. Cette rhétorique propagandiste permet à Manuel Valls de témoigner son « attachement partagé à l'Etat d'Israël » et de condamner fermement toutes les campagnes de boycott à l'égard d'Israël, décrites comme le paravent d'un « antisémitisme qui bascule dans l'antisémitisme ». Cet amalgame est donc proféré et confirmé au plus haut sommet de l'État.

Ne pouvant croire que M. Habib soit mal informé, nous ne pouvons que prendre acte de ses propos « La Campagne de boycott d'Israël dite BDS a pris des proportions alarmantes: une seule obsession : stigmatiser, exclure... [...] » et affirmer avec force qu'ils constituent un mensonge patent destiné à délégitimer la lutte contre la politique coloniale de l'État d'Israël, pour le respect du droit international et la reconnaissance des droits des Palestiniens, en usant très exactement de l'amalgame que son auteur prétend condamner.

Quand à l'amalgame concernant la tuerie à l'Hyper-cacher, elle est particulièrement choquante et honteuse, quand on sait que la Campagne BDS est une campagne qui lutte aussi contre toute les formes de racisme et de haine, qu'il s'agisse de l'antisémitisme ou l'islamophobie, dont fait d'ailleurs preuve Meyer Habib quand il évoque sans la moindre contestation dans les rangs de l'hémicycle « une gangrène islamique en Europe ».

Nous mettons au défi quiconque de trouver une seule référence de notre campagne qui se situerait sur le terrain du racisme. Tout notre combat se construit précisément dans le cadre de la lutte contre tous les racismes. Il est aisé de le vérifier sur le site de la campagne BDS France, au paragraphe 3 de notre charte qui établit clairement :

« **Notre action est éthique, citoyenne et politique.**

Elle s'inscrit dans notre combat permanent contre toute forme de racisme.

Elle ne vise pas des personnes ou des groupes en raison de leur origine ou de leur religion juive, ni leurs entreprises ou leurs produits.

Nous faisons une différence évidente entre un produit israélien que nous boycottons, et un produit casher produit par une entreprise non israélienne que nous ne boycottons pas. Ce boycott ne vise pas la société israélienne ni les individus qui la composent, en tant que tels, il vise la politique coloniale d'occupation israélienne et ses partisans. »

Cette campagne internationale BDS, lancée par plus de 171 organisations de la société civile palestinienne s'inscrit dans la même logique que celle qui avait été menée contre l'Apartheid d'Afrique du Sud. Elle vise à faire pression sur le gouvernement israélien jusqu'à ce qu'Israël s'engage clairement à respecter le droit international, et mette fin à l'occupation, à la colonisation et à l'apartheid israélien.

Elle n'a rien « d'illégal », et ni les nombreuses instrumentalisation de la justice pour faire taire la liberté d'expression, ni les intimidations contre des militant-e-s anti-apartheid avec le soutien du gouvernement français ne pourront stopper la fulgurante progression de la Campagne BDS, outil citoyen et non violent pour la fin de l'apartheid israélien et pour la justice et la paix au Proche-Orient.

Malgré ces attaques qui voudraient nous faire taire et visent à criminaliser la solidarité avec le peuple palestinien, et ce au déni de la liberté d'expression, nous restons plus que jamais déterminé-e-s à poursuivre et amplifier notre combat contre l'apartheid israélien.

Quant à l'image de "l'unique démocratie de la région" qu'essaye de nous vanter Meyer Habib, elle est ternie par la situation d'apartheid que vivent les citoyens de seconde zone que sont les Palestiniens, et par les massacres répétés contre la population civile de Gaza, dont le dernier fait état de plus de 2 200 Palestiniens assassinés, dont 550 enfants selon les Nations Unis.

Apparemment adepte de la théorie raciste du choc des civilisations qui oppose "nos valeurs" (sic) à la barbarie, Meyer Habib n'hésite pas à utiliser au sein même de l'Assemblée nationale les propos des plus racistes et fanatiques colons israéliens utilisant les termes « Judée Samarie » pour faire référence aux territoires palestiniens occupés de Cisjordanie.

Même chose lorsqu'il se flatte qu'Israël soit un pays gay-friendly (ouvert aux gays), alors que ce même pays pratique le « Pinkwashing », c'est à dire qu'il instrumentalise la question queers à des fins nationalistes, tout en pratiquant une politique de répression et de chantage infâme en direction des LGBT palestiniens.

Alors que dans des pays comme la Grande-Bretagne, ce débat peut-être mené jusque dans l'enceinte du Parlement, que de plus en plus d'entreprises à travers le monde se désinvestissent d'Israël, les propos de Manuel Valls en réponse au fanatique Meyer Habib témoignent d'une volonté jusqu'au plus haut niveau de l'État de défendre coûte que coûte la politique israélienne, au prix de manipulations et atteinte à la libre opinion et expression.

Toutes ces manœuvres et tentatives de criminaliser le mouvement citoyen BDS ne pourront pas arrêter la détermination de millions de personnes, en France et à travers le monde à continuer à lutter sans relâche au côté du peuple palestinien pour la reconnaissance de ses droits légitimes, et pour le respect du droit international que nous devons exiger de tous. Elles n'empêcheront pas la Campagne BDS de continuer à progresser.

Paris, le 17 décembre